

Parc naturel régional

S/PREFECTURE D'ARLES

12 OCT. 2016

ARRIVÉE

de

Camargue

Registre des délibérations Délibération n° 12 : 04/10/2016

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR UN SUIVI DES EFFECTIFS D'ANATIDIÉS ET DE FOULQUES HIVERNANT EN CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- Représentants des Communes :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excusés :**

Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016
RC - 496



Délibération n° 12 : 04/10/2016

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR UN SUIVI DES EFFECTIFS D'ANATIDÉS ET DE FOULQUES HIVERNANT EN CAMARGUE

► Contexte

Depuis les années 60 pour les survols aériens et le début des années 90 pour les opérations terrestres, des comptages réguliers des anatidés (canards) présents en Camargue sont organisés dans le cadre d'un protocole par les différents gestionnaires d'espaces naturels du delta.

Afin d'exploiter au mieux ces données dans le respect de la propriété intellectuelle de chacun, une convention de partenariat a vu le jour en 2006. Dans le cadre de cet espace d'échange, des réunions annuelles sont organisées afin de continuer à faire évoluer le dispositif et de l'adapter aux évolutions qui se font jour. Ainsi, il est apparu au début de l'année 2016, qu'il était nécessaire d'apporter des modifications à la convention existante. Cette convention regroupe une douzaine de partenaires, aussi bien publics que privés, issus du monde de la chasse, de la recherche, de la protection de la nature, etc...

► Objet

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques en Camargue constituent une source de données d'importance nationale pour l'étude et le suivi à long terme des espèces concernées, la Camargue abritant une proportion très importante des effectifs de plusieurs espèces hivernant en France.

Aussi, le dénombrement des anatidés et foulques hivernants est une activité scientifique qui a pour principaux objectifs de :

- mieux connaître les évolutions sur le long terme des populations d'oiseaux et les corrélérer avec des événements particuliers (conditions météorologiques en Camargue et dans le reste de l'Europe, mode de gestion des habitats...) ;
- situer l'importance de la Camargue au sein du réseau des sites d'hivernage des oiseaux en Méditerranée et en Europe.

Les comptages sont réalisés par les différentes structures scientifiques et de gestion présentes en Camargue, au moyen de dénominagements terrestres ou aériens, dont les méthodes et résultats sont scientifiquement validés (comptages en milieu de mois, de septembre à mars). Certains secteurs sont comptés selon les deux méthodes et d'autres, peu nombreux, par une seule. Au-delà d'un objectif de recherche à long terme, les deux fonctions principales du dénombrement sont de fournir à toutes les personnes intéressées une information globale sur les effectifs de canards hivernants présents chaque mois en Camargue, et de dénombrer par la même méthode l'ensemble des sites d'intérêt en Camargue pour les canards hivernants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la présente convention et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional de Camargue



Le Président,
Roland CHASSAIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

12 OCT. 2016

Et de l'affichage effectué le

19 OCT. 2016

CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour un suivi des effectifs d'anatidés et de foulques hivernant en Camargue

Les Amis des Marais du Vigueirat, désigné ci-après par AMV, basé à Marais du Vigueirat 13104 Mas Thibert, représenté par son Directeur, M LUCCHESI Jean-Laurent, mandaté par son Conseil d'Administration,

La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, Société Anonyme à conseil d'administration, dont le siège est basé au 137 Rue Victor Hugo, – 92532 Levallois-Perret Cedex, représenté par sa directrice de la publication Mme SAKI Florence, son numéro SIRET : 41243174400280 Ou

La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est , désignée ci après par Salins du Midi, basé à Exploitation salinière, BP 84, 30110 Aigues Mortes, représentée par son chef d'établissement M. DUPEUX Dominique

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, désigné ci-après par CD13 basé 52 avenue Saint-Just, 13256 Marseille, représenté par sa Présidente, Mme VASSAL Martine

La Fédération départementale des chasseurs des Bouches du Rhône, désignée ci-après par FDC13, basée chemin de Maliverny, 13540 Aix-en-Provence, représentée par son Président, M. ALLIONE Alexis,

La Fédération départementale des chasseurs du Gard, désignée ci-après par FDC30, basée 182 route de Sauve, BP7012, 30010 Nîmes, représentée par son Président, M. BAGNOL Gilbert,

L'Institut de Recherche de la Tour du Valat, désigné ci-après par TDV, basé au Sambuc 13200 Arles, représentée par son Directeur, M. JALBERT Jean,

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, désigné ci-après par ONCFS, établissement public national à caractère administratif dont le siège est fixé 85 bis avenue de Wagram, 75017 PARIS, représenté par son Directeur Général, M. POLY Jean-Pierre. SIRET N° 18.007.3017.00014,

Le Parc Naturel Régional de Camargue, désigné ci-après par PNRC, basé au Mas du pont de Rousty, 13200 Arles, représenté par son Président M. CHASSAIN Roland,

Le Parc Ornithologique du pont de Gau, désigné ci-après par Pont de Gau, basé route Arles, Quart Pont de Gau, 13460 Saintes Maries de la Mer, représenté par son Directeur, M. LAMOUROUX Frédéric,

La Société Nationale de Protection de la Nature / Réserve Naturelle Nationale de Camargue, désignée ci-après par SNPNC-RNN, basée à la Capelière 13200 Arles, représentée par sa Directrice, Mme CHEIRON Anaïs,

Le Syndicat Mixte de Camargue Gardoise, basé Hôtel du département , rue Guillemette, 30000 Nîmes, représenté par son Président, M. ROSSO Léopold,

PREAMBULE :

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques en Camargue constituent **une source de données d'importance nationale pour l'étude et le suivi à long terme des espèces concernées**, la Camargue abritant une proportion très importante des effectifs de plusieurs espèces hivernant en France.

Aussi, le dénombrement des anatidés et foulques hivernants est une activité scientifique qui a pour principaux objectifs de:

- mieux connaître les évolutions sur le long terme des populations d'oiseaux et tester l'influence d'évènements particuliers (conditions météorologiques en Camargue et dans le reste de l'Europe, mode de gestion des habitats,...)
- situer l'importance de la Camargue au sein du réseau des sites d'hivernage des oiseaux en Méditerranée et en Europe.

Les comptages sont réalisés par les différentes structures scientifiques et de gestion présentes en Camargue au moyen de dénombremens terrestres ou aériens dont les méthodes et résultats sont scientifiquement validés (comptages en milieu de mois, de septembre à mars). Certains secteurs sont comptés selon les deux méthodes et d'autres, peu nombreux, par une seule. Au delà d'un objectif de recherche à long terme, les deux fonctions principales du dénombrement aérien sont de fournir à toutes les personnes intéressées une information globale sur les effectifs de canards hivernants présents chaque mois en Camargue, et de dénombrer par la même méthode l'ensemble des sites d'intérêt en Camargue pour les canards hivernants.

Les deux méthodes de dénombrement (aérien et terrestre) sont complémentaires, elles permettent de répondre chacune à des questions biologiques de nature et de précision différentes (Cf. Annexe 1 de la présente convention). D'autre part, leur mise en commun permet d'estimer la probabilité de détection de chacune des méthodes.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif d'établir un partenariat entre les différentes structures cosignataires impliquées dans le comptage des anatidés et foulques hivernant en Camargue. Ce partenariat exprime la volonté de chacun des signataires de coordonner les différents comptages ou d'en faciliter la réalisation, d'en assurer la transparence au niveau camarguais et de s'associer pour en organiser la communication et la diffusion. Cette convention vise donc à préciser les termes de ce partenariat notamment sur les modalités de partage, d'utilisation, de forme, ainsi que sur la nature et la périodicité de diffusion des données de comptages.

Cette convention remplace celle de 2006 et son avenant de 2007.

Article 2 : Organisation des comptages en Camargue

Les survols en avion couvrent la majeure partie de la Camargue (voir annexe 1 la carte de l'ensemble des sites considérés actuellement lors des dénombremens aériens en annexe).

Le tableau ci-après expose les sites dénombrés par la méthode terrestre par chaque partenaire.

Les dénombrements terrestres d'Anatidés et de Foulques en Camargue

Site	Partenaire
Etang des Aulnes	CD13
Marais de la Dynamite	FDC 13
Consécanière	CD13
Etangs et Marais des Anciens Salins de Camargue	PNRC / SNPN-RNNC / TDV
Grandes Cabanes	ONCFS
Impériaux	CD13 / SNPN-RNNC
Marais de Ginès	Pont de Gau
Mas de la Cure et de Taxil	Pont de Gau
Palissade	PNRC
Pont de Rousty	PNRC
Observatoire du Mas Neuf	PNRC
Réserve Naturelle Nationale de Camargue	SNPN-RNNC
Réserve Naturelle Nationale des Marais du Vigueirat	AMV
Salins d'Aigues-Mortes	FDC30 / Salins du Midi
Salins de Giraud	ONCFS / Salins du Midi
Sites du Syndicat Mixte Camargue Gardoise	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
They de l'embouchure	PNRC
Tour du Valat	TDV

Article 3: Administration, gestion et diffusion des données de suivi des anatidés et foulques hivernant en Camargue

Le moyen de diffusion des données choisi par l'ensemble des signataires est une lettre mensuelle de communication des données de comptage. La lettre mensuelle de diffusion ne comporte aucun commentaire sur les données présentées. Celle-ci est structurée en 3 pages :

Une première page de préambule éclaire le lecteur sur l'organisation des dénombrements, les limites des méthodes et les précautions d'utilisation des données.

Une seconde page expose les résultats des comptages aériens réalisés par la TDV et l'ONCFS. Ces résultats sont exprimés dans leur globalité sur l'ensemble de la zone survolée et non pas par secteur. Ils sont par contre déclinés espèce par espèce.

Une troisième page rend compte des différents comptages effectués au sol par les partenaires. Les données sont ici exposées globalement en indiquant la liste des sites comptés et par espèce. L'ensemble des logos des structures ayant fourni leurs données de comptage terrestre doit figurer sur cette troisième page.

Pour le bon fonctionnement de cette voie de diffusion, chaque signataire s'engage à communiquer mensuellement ses données de comptage terrestre par voie électronique avant le 20 de chaque mois, en remplissant le tableau disponible à l'adresse suivante : <https://framacalc.org/ComptagesCamargue>, la mise en forme pour diffusion étant assurée par l'ONCFS ou la SNPN-RNNC

L'ONCFS ou la TDV se chargent d'assurer la diffusion de la lettre mensuelle dans sa forme décrite plus haut.

Il n'est pas désigné de représentant pour solliciter les autres partenaires à fournir leurs données dans les temps, c'est à chacun d'en assurer la charge pour ses propres données.

La lettre de diffusion mensuelle des comptages suit le modèle exposé en annexe 2 de la convention sur le modèle de la convention de 2006.

Cette lettre de diffusion est transmise dans son intégralité à l'ensemble des partenaires signataires et aux réseaux des différents organismes, excepté à la presse, soit :

- aux propriétaires/gestionnaires des espaces survolés qui le souhaitent,
- aux institutionnels et services publics
- aux particuliers demandeurs

Article 4: Analyse des données

Les données pourront faire l'objet d'analyse scientifique dans le but de répondre aux questions des gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, chasseurs et autres acteurs du territoire intéressés par les études menées sur les oiseaux d'eau. Les données de dénombrement par avion restent propriété exclusive d'Alain Tamisier jusqu'en 2003, de la TDV de 2004 à 2013 et de la TDV et l'ONCFS depuis 2014.

Chaque signataire reste entier propriétaire de sa propre donnée et conserve donc les droits pour des publications et exploitations de la base de données correspondante.

Toute communication scientifique dans une revue ou un colloque utilisant les données de comptages aériens ou terrestres devra faire l'objet d'un accord explicite de chacune des entités ayant fourni ces données.

Article 5 : Autres modalités

La présente convention prévoit une réunion annuelle de l'ensemble des signataires afin de faire le point sur la saison de comptages hivernaux écoulée. Cette réunion technique aura pour but la production d'un document de synthèse qui sera ensuite présenté tous les ans à la fin du printemps à l'ensemble du public Camarguais. Cette réunion sera organisée à tour de rôle entre les signataires. A cette occasion, la presse pourra être associée.

Article 6: Durée et renouvellement de la convention

La présente convention remplace celle de 2006 et son avenant de 2007. Elle prend effet dès sa signature. Elle engage les signataires pour 5 ans et sera reconduite de façon tacite.

Article7 : Résiliation

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir dans l'interprétation ou l'exécution de cette convention.

Cependant celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas de faute grave ou de force majeure, et ce dans un délai de deux mois après envoi d'une lettre recommandée avec AR, par la partie plaignante, exposant les motifs de la plainte.

La présente convention est établie en 12 exemplaires originaux destinés à chacun des signataires.

Fait à
Le

Les Amis des Marais du Vigueirat
LUCCHESI Jean Laurent

**L'Office National de la Chasse et de la
Faune Sauvage**
POLY Jean-Pierre

**La Compagnie des Salins du Midi et des
Salines de l'Est**
DUPEUX Dominique

Le Parc Naturel Régional de Camargue
CHASSAIN Roland

**Le Conseil Départemental des Bouches
du Rhône**
VASSAL Martine

Le Parc Ornithologique du Pont de Gau
LAMOUROUX Frédéric

**La Fédération des Chasseurs des
Bouches du Rhône**
ALLIONE Alexis

**La Société Nationale de Protection de la
Nature / Réserve Naturelle Nationale de
Camargue**
CHEIRON Anaïs

La Fédération des Chasseurs du Gard
BAGNOL Gilbert

**Le Syndicat Mixte de Camargue
Gardoise**
ROSSO Léopold

**L'Institut de Recherche de la Tour du
Valat**
JALBERT Jean

